

le journal

Fédération FO de la métallurgie



www.fo-metaux.org

Le secteur traverse une mauvaise passe. Les commandes se tassent ou restent bloquées après une période de forte activité et l'emploi est menacé. FO tire la sonnette d'alarme face à un constat des plus inquiétants et entend bien défendre l'industrie et les salariés.

Le ferroviaire sur une voie de garage ?

Griset - p.8
Un assassinat industriel

Digitalisation - p. 15
Zoom sur un dossier d'avenir

Bouches-du-Rhône - p. 18
USM catégorie poids-lourd

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 9,67 euros

SMIC brut mensuel : 1466,62 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 218 euros par mois

(pour l'année 2016 : 38 616 euros)

Coût de la vie :

+0,2 % en décembre (+0,2 % hors tabac);

+0,2 % en glissement sur les 12 derniers mois (+0,2 % hors tabac).

Chômeurs : 3 590 600

(catégorie A, publiés le 27 janvier 2016)

Indice de référence des loyers :

125,28 (4^{ème} trimestre 2015).

Taux d'intérêt (25 janvier) :

-0,24 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Le ferroviaire
au bord du déraillement ? 4-7

8 Actualité sociale

Griset : un assassinat industriel 8

KDI sur la brèche 9

10 Actualité syndicale

Otis prépare ses élections 10

USM d'Île-et-Vilaine et du Morbihan : toujours dynamique 10

Métaux d'Istres : à fond le développement 14

La rentrée de l'USM du Doubs 14

Digitalisation : zoom sur un dossier d'avenir 15

Essilor : de belles NAO 15

USM de l'Aisne : toujours combattifs 16

Les trésoriers de la Région Parisienne au rapport 16

Saône-et-Loire : une USM de combat 17

CNH IndustriALL : cap sur les NAO 17

USM des Bouches-du-Rhône : FO catégorie poids-lourd 18

19 Infos

Une journée pour sensibiliser au handicap 19

IndustriALL Global Union en ordre de marche
pour le congrès 20

21 Vos droits

Les statuts du syndicat 21

22 Jeux

Des Métaux et des mots 22



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metiaux.com



Industrie ferroviaire : à l'offensive!

Les années se suivent et se ressemblent, et la métallurgie n'échappe malheureusement pas aux difficultés économiques que rencontrent certaines entreprises, et ce malgré des indicateurs favorables à la relance de notre économie comme le coût du pétrole, la baisse des matières premières ou la parité euro-dollar. Toutefois, il faut relativiser ces difficultés car d'autres entreprises se portent très bien, avec des carnets de commandes bien remplis. Et il ne faudrait pas, comme nous le voyons parfois, que des chefs d'entreprise en profitent pour aller vers une politique salariale au rabais ou essaient de réduire les droits collectifs et conventionnels des salariés.

Au vu de l'actualité, nous constatons amèrement que les salariés de certaines entreprises continuent de subir les erreurs stratégiques de leurs dirigeants, voire de certains choix politiques, qui aboutissent à des situations difficiles dans des secteurs tels que le ferroviaire et des redressements et liquidations judiciaires, comme pour l'entreprise Griset dans l'Oise, dernier lamineur de cuivre en France. Pour nous, le gouvernement est trop frileux dans le soutien à l'industrie et ne donne pas assez de moyens et d'orientation à la BPI (Banque Publique d'Investissement) en laissant faire les banques traditionnelles qui ne pensent qu'à accroître leurs profits au détriment de l'industrie.

Concernant le ferroviaire, c'est incroyable mais vrai ! Depuis le démantèlement du groupe Alstom, cette filière incontournable pour notre pays s'enfonce dans des difficultés qui pourraient mettre à mal ce fleuron industriel, avec les conséquences que cela engendrerait pour toutes les entreprises travaillant pour ce secteur. Petit rappel : en 2014, le gouvernement a laissé faire l'entreprise et a donné son feu vert à General Electric pour le rachat des activités de la branche énergie d'Alstom. A l'époque, General Electric avait promis d'embaucher 1 000 salariés

en France, sauf qu'en janvier 2016 ce même groupe a prévu de supprimer 6 500 postes en Europe, dont 765 en France ! Depuis, la situation de ce qui reste du groupe Alstom, c'est-à-dire la partie transport, n'est vraiment pas rassurante, avec notamment des commandes qui tardent à arriver et, lorsqu'elles arrivent, n'assurent pas la pérennité des sites.

Pour FO Métaux, il est grand temps que les responsables politiques locaux, régionaux et nationaux prennent leurs responsabilités en augmentant les investissements publics et en faisant en sorte d'accélérer les commandes régionales pour les TER et nationales pour les TGV. Dans le cas contraire, le secteur du ferroviaire continuerait à s'enfoncer dans une désindustrialisation néfaste pour notre pays, à l'instar des difficultés que rencontrent des entreprises comme Alstom, Bombardier, Nexans (pour le ferroviaire), les ACC, MTM, etc.

La Fédération, avec ses délégués, va entamer de nouvelles démarches auprès des politiques, notamment auprès des présidents des 13 régions, qui ont un rôle à jouer pour le maintien et le développement des emplois au travers des infrastructures régionales de transport. Le secteur ferroviaire emploie environ 23 350 salariés et induit près de 84 000 emplois ; les enjeux sont donc considérables pour l'industrie et l'emploi. Nous n'avons pas le droit à l'erreur et le CSF (Comité Stratégique de Filière) du ferroviaire se doit d'agir et ne pas se contenter de réagir dans un seul cadre défensif. Il faut être offensif et faire en sorte que les commandes de trains se traduisent dans les faits par des fabrications sur notre territoire.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP : 0220s07170

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metaux.fr

Le ferroviaire au bord du déraillement ?

Secteur industriel majeur dans l'Hexagone, le ferroviaire traverse une mauvaise passe. Alors que les commandes se tassent ou restent bloquées après une période de forte activité, les acteurs de la filière craignent que l'emploi ne subisse une véritable hémorragie. FO tire la sonnette d'alarme face à un constat des plus inquiétants et entend bien défendre l'industrie et les salariés.



Parmi les secteurs industriels qui contribuent au rayonnement de la France à l'international et qui comptent des fleurons faisant la fierté de leurs salariés, le ferroviaire s'est depuis longtemps imposé. La filière française comptabilise environ 200 entre-

prises (PME, ETI et grands groupes) pour 23 350 emplois (dont 1 600 emplois intérimaires) et induit près de 84 000 emplois sur le territoire national. Elle est devenue une branche d'excellence qui occupe la 3^{ème} place mondiale avec plus de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont un tiers réalisé à l'export. Toutefois, si le marché mondial affiche une croissance significative attendue de 2,7 % pour les années à venir et touchant

tous les segments de l'industrie (matériel roulant, signalisation, infrastructures), le marché européen des matériels roulants, notamment en France, est marqué par un ralentissement des commandes, après une période de forte activité, avec toutefois des perspectives de croissance positive pour la signalisation et les infrastructures. L'explication ? Le secteur dépend pour une large part des commandes publiques, or, les fabricants français de matériels ferroviaires roulants ont bénéficié de deux vagues de financement de projets de transports collectifs en site propre (TCSP) lancés en 2009 et 2011. Et aujourd'hui, de trop nombreuses commandes publiques sont encore en suspens.

Menaces sur l'emploi

Face à des plans de charges qui devraient donc fortement baisser dès 2017, l'industrie ferroviaire s'inquiète, et avec elle notre organisation : 3 000 emplois directs et 9 000 emplois indirects sont en danger. En juillet dernier, le comité stratégique de filière (CSF) du Conseil National de l'Industrie, aux travaux de laquelle FO participe activement, avait déjà posé ce constat alarmant. La Fédération des Industries Ferroviaires (FIF), elle, avait tiré la sonnette d'alarme en novembre 2014 ! En réponse aux inquiétudes exprimées par notre organisation et les industriels, les ministres ont rappelé lors du CSF « l'engagement total du Gouvernement pour assurer la pérennité de la filière et accompagner ses efforts, notamment pour renforcer l'innovation, se déployer à l'exportation et conforter des savoir-faire qui font sa force ». Depuis, les décisions se font attendre, en particulier sur le dossier TET (Trains



Eric Keller et les métallos FO du ferroviaire préparent l'offensive.

ACC en petite forme

Après s'être battus fin 2015 pour la survie de leur entreprise, les ACC ont échappé au pire mais ne sont pas encore totalement tirés d'affaire. Certes, l'activité s'est quelque peu améliorée, notamment grâce à un contrat de rénovation pour des voitures de l'Orient-Express en rénovation. Mais l'appel d'offres pour la Seine-et-Marne, bien que bouclée, n'a pas encore été lancé. Or c'était un des dossiers sur lequel l'entreprise plaçait le plus d'espoir. En atten-

dant, il faut bien trouver de l'argent. Sur deux sites de fabrication voisins d'ACC, l'un d'entre eux devrait être bientôt revendu à une entreprise à la recherche d'espace de stockage. L'opération devrait cependant permettre le maintien de l'activité et des 50 salariés concernés, l'acheteur prévoyant de louer à ACC les locaux nécessaires, et ferait également du bien à la trésorerie de l'entreprise ferroviaire.

L'industrie ferroviaire en France

Le secteur de l'industrie ferroviaire regroupe la fabrication de matériel roulant (trains, métros, tramways ainsi que des voitures et engins de tout type) et équipements. Il comprend deux catégories d'opérateurs : Les constructeurs, spécialisés dans la production de matériel roulant et qui recourent massivement à la sous-traitance ; Les équipementiers, le plus souvent spécialisés dans un segment de marché de particulier (systèmes de freinage, organes de roulement, sièges, etc...). Le secteur est particulièrement concentré en France. Les trois premiers groupes, les constructeurs Alstom et Bombardier et l'équipementier Faiveley se partagent environ 80 % du chiffre d'affaires sectoriel en

France. En France, Alstom est de très loin le premier acteur où se réalise directement 60 % de l'activité du secteur. Derrière les trois leaders, viennent des équipementiers spécialisés (GHH-Valdunes, Compin, Freinrail, etc.) ainsi que quelques constructeurs de petite taille tels que Lohr, CFD Bagnère ou encore AFR-Titagarh. Les trois grands constructeurs qui dominent le marché ferroviaire mondial (hors Chine), Bombardier, Alstom et Siemens, sont également les seuls présents sur la gamme entière des solutions de transport sur rail, depuis la construction de tout type de matériel roulant (à l'exception du monorail pour Alstom et Siemens) jusqu'à la signalisation.

d'Equilibre du Territoire, qui assurent un service grandes lignes rapide entre les principales villes françaises non reliées par la grande vitesse.) et sur celui du nouveau TGV..

Louis Nègre, président de la FIF, vice-président du comité stratégique de la filière, et par ailleurs sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer, avec lequel FO Métaux échange régulièrement sur la situation, a écrit le 22 décembre mardi au président de la République pour l'alerter du « désastre industriel » qui menace le secteur si plusieurs commandes publiques ne sont pas rapidement débloquées. « Le constat actuel est des plus inquiétants, écrit-il. L'ensemble de ces programmes n'a fait que dériver au fil des dernières années, aussi bien sur le plan du calendrier que sur celui des volumes, entraînant désormais des menaces à très court terme pour notre industrie. »

Le rôle de l'Etat

Il évoque notamment la commande de 1,5 milliard d'euros promise pour renouveler les trains Intercités mais pas encore concrétisée, le TGV du futur (« des incertitudes subsistent quant aux volumes qui pourraient être commandés, avec une livraison reportée au mieux à 2021 ») ou, encore, « un retard de deux à trois ans par rapport aux prévisions initiales sur les projets de Grand Paris ». A trop attendre pour agir, les conséquences pourraient être lourdes en termes d'emploi : « Ainsi les sites majeurs de Reichshoffen et de Belfort (Alstom) et de Crespin-Valenciennes (Bombardier) sont-ils directement menacés dès

2017. C'est également le cas du site de Bagnères-de-Bigorre (CAF) », rappelle Louis Nègre, qui estime aussi que les usines Alstom de La Rochelle, Petite-Forêt-Valenciennes et Tarbes sont, elles, menacées à partir de 2019, avec comme conséquences

« des dé-



faillances en cascade pour de nombreuses PME-PMI ». Le site d'Ornans, lui, décline depuis l'ouverture de l'usine du groupe en Chine, en 2007. Pour FO, comme le souligne le délégué syndical central d'Alstom Transports Philippe Pillot, « il est déjà acté que l'ensemble des 12 établissements français d'Alstom sera impacté à plus ou moins long terme par des problèmes de charge, et que dans certains cas les mesures dites « douces », non remplacement des départs et ruptures conventionnelles, ne suffiront plus. Il en sera de même pour tous les autres acteurs de la filière et leurs fournisseurs. » Ces difficultés seront aggravées si Alstom ne parvient pas à remporter plusieurs marchés français tels que le TGV du futur, le Grand Paris, le RER Nouvelle Génération, les Trains d'Equilibre du Territoire qui doivent prendre la relève des commandes en cours qui

arrivent à leur terme prochainement. « Il est désormais urgent que les responsables politiques prennent des décisions qui orienteront l'avenir des bureaux d'études dans un premier temps puis des ateliers dans un second temps », déclarait la Fédération FO de la métallurgie dans un communiqué de presse du 18 décembre 2015. Et ce d'autant plus que si Alstom enchaîne les commandes en ce moment, celles-ci ne génèrent guère de retombées pour les usines françaises du groupe. Un exemple? Le groupe a récemment remporté un contrat de 130 millions d'euros pour livrer 70 voitures pour le métro de Panama. Problème : elles seront conçues et fabriquées près de Barcelone, en Espagne. Quelques sites français, comme ceux de Villeurbanne, Tarbes et Le Creusot devraient néanmoins bénéficier de cette commande, mais à la marge... Dans ce contexte, FO Métaux



avait d'ailleurs regretté que la direction d'Alstom se précipite pour distribuer aux

actionnaires le fruit de la vente de la branche énergie à General Electric et laisse la branche ferroviaire dans une situation financière dangereuse.

Au niveau de l'emploi, les effets se sont d'ores et déjà ressentis. Chez Alstom, pour l'instant, les départs ne sont plus remplacés, les ruptures conventionnelles se multiplient et des salariés sont détachés d'un établissement à un autre, et la situation des concurrents, des fournisseurs ou sous-traitants n'est pas plus enviable. Mais dans cette situation aussi complexe que défavorable, il ne faut pas oublier de penser à plus long terme. En effet, la perte d'emplois va principalement toucher le secteur du matériel roulant, tandis que les segments de l'infrastructure, de l'ingénierie et de la signalisation vont connaître une croissance positive des effectifs. Un rapport présenté par le cabinet Katalise à l'UIMM le 12 novembre dernier, montre que si l'activité repart, il y a aura un besoin important de recrutement pour remplacer les départs en retraite et les mobilités hors du secteur, et qu'il est nécessaire de préparer des formations adaptées à aux métiers du ferroviaire, un point sur lequel notre organisation insiste de longue date. Face à ces défis, FO est, comme toujours, force de proposition, tout étant conscient que ce travail ne peut s'effectuer qu'avec le concours de tous les acteurs de la filière. C'est pourquoi notre organisation demande aussi des réunions plus régulières du CSF. Là aussi, si le principe a été accepté, la mise en œuvre se fait attendre...

MTM (ex Deprecq Structural) s'inquiète aussi

Après de longs mois de lutte, Jean-Marie Petit et l'équipe FO, avec l'aide de notre Fédération et de l'USM du Nord, Deprecq Structural, menacé de disparition, avait trouvé un repreneur début 2015 : le groupe MTM. Mais si l'opération avait été possible, c'était aussi parce que les clients de l'entreprise s'étaient engagés sur des

volumes de commandes. Au vu de l'actuelle situation du ferroviaire, les salariés commencent eux aussi à craindre pour l'avenir de leurs emplois. Ils savent néanmoins pouvoir compter sur notre organisation, qui suit de très près le devenir de ce sous-traitant du ferroviaire.

Nexans mal câblé

Le géant du câble Nexans réalise une partie de sa production pour le ferroviaire, en particulier sur le site de Paillard, dans l'Oise. Et cette unité n'est pas épargnée par la situation. « Nous constatons de grosses baisses de commandes à destination de la Chine, où Nexans a ouvert une usine, déplore le délégué syndical FO Gilles Surhomme, et côté France ce n'est pas mieux : nous enregistrons une baisse

du chiffre d'affaires de près d'un tiers par rapport à l'année précédente. » Pour les 140 salariés du site, qui ont déjà été touchés par une restructuration, les inquiétudes sont vives. Et si les projets de la direction de basculer une partie de la production vers l'aéronautique devrait permettre d'éviter le pire pour le moment, tout le monde redoute les conséquences d'une trop longue période de sous-charge...

Alstom et Bombardier : problématiques jumelles

Pour les métallos du site Alstom de Petite-Forêt, dans le Nord, le ralentissement des commandes ne va pas sans poser de problèmes. Une période de sous-charge est d'ores et déjà programmée de l'été 2016 à la mi-2018, comme ont pu le constater Eric Keller et le secrétaire de l'USM du Nord Jean-Paul Delahaie, qui ont rencontré l'équipe syndicale de Vincent Jozwiak le 20 janvier. Difficile à avaler quand on sait qu'Alstom a engrangé 2 milliards d'euros de commandes pour les métros parisiens... La stratégie de délocalisation vers la Pologne, qui a fait ses premiers tours de roue il y a 5 ans, n'arrange rien. Pour le programme Tram-Train Nouvelle Génération, la chaudronnerie, le câblage et la préparation des sous-ensembles se fait en Pologne, Petite-Forêt ne réalisant sur cette commande que l'assemblage et les essais. Même lorsque des malfaçons nécessitent une intervention, la direction fait venir des salariés polonais au lieu de mettre à contribution des savoir-faire que les métallos français possèdent toujours ! Malgré la sous-charge prévue, Alstom a envoyé des milliers d'heures de préparation câblage au Maroc... Inadmissible pour FO. Même problématique pour le bureau d'études. Il y a 5 ans, une petite partie des plans étaient confiés à l'Inde, et aujourd'hui c'est au tour de la 3D, cœur de métier du BE, de partir vers Bombay, non sans avoir été « prémâché » par le bureau français. Chez Bombardier, qui fabrique des rames TER à quelques kilomètres de là dans la petite ville de Crespin, la situation qu'affrontent les 1 700 salariés du site est

identique. « Il y a une sorte de logique très contagieuse dans le secteur ferroviaire », dénonce Eric Keller, qui a rencontré les métallos FO de l'entreprise le même jour, toujours en compagnie de Jean-Paul Delahaie, qui a par ailleurs

fortement contribué à la création d'une toute nouvelle section FO à Crespin, emmenée par le RSS Stéphane Gajewski. Comme l'explique ce dernier : « Le travail part à l'étranger, nous réalisons les prototypes mais le reste se fait dans des pays low cost, ce qui pose de coûteux problèmes de qualité. Et vu que plus de 66% de la production est effectué à l'étranger, nous n'avons plus la réactivité nécessaire pour faire face au problème. Ce ne sera pas mieux pour les contrats de demain : pour celui avec le Maroc, nous savons que les études et la fabrication se feront là-bas. On nous fait croire que tout va

bien, mais la plupart de nos commandes prennent fin en 2017... » Aujourd'hui, FO est présent dans la majorité des entreprises du ferroviaire, et alors que les craintes sur l'emploi sont chaque jour plus fortes, notre organisation prépare son offensive pour le maintien de l'emploi et le soutien à l'industrie, tant au plan syndical que politique. Première étape : un très prochain rendez-vous de la coordination FO ferroviaire dans les ministères concernés. La bataille du rail ne fait que commencer...



Eric Keller et Jean-Paul-Delahaie avec la toute nouvelle section syndicale FO chez Bombardier...



...et avec les métallos FO d'Alstom Petite-Forêt.

Griset : un assassinat industriel

Le dernier lamineur de cuivre français est mort. La sentence du Tribunal de Commerce de Nanterre est tombée le 15 janvier. Un coup terrible pour les 117 salariés du site, mais surtout l'histoire d'une catastrophe qui aurait pu être évitée si les pouvoirs publics avaient vraiment pris leurs responsabilités en agissant au lieu de se payer de mots.

Pour les salariés de l'usine Griset, à Villers-Saint-Paul, dans l'Oise, 2016 marque la fin d'une aventure de 256 ans (qui a coulé le mètre-étalon en platine), et surtout d'un long combat pour la survie de leur entreprise, le dernier lamineur de cuivre français, qui fabriquait des bandes de cuivre et d'alliages non ferreux (aluminium, bronze, etc.) servant à la réalisation des composants électroniques que l'on retrouve un peu partout, des téléphones aux automobiles. « Cette fin est d'autant plus terrible que nous sommes fauchés en plein développement... », déplore le délégué syndical FO Dominique Giralt.

Pour comprendre comment on en est arrivés là, il faut remonter en 1997. Cette année-là, l'entreprise, jusqu'alors familiale et prospère, est rachetée par le groupe Diehl, qui la revendra en 2012. Entre ces deux dates, rien n'est fait pour préparer et assurer l'avenir industriel du site, qui s'essouffle et commence à cumuler les bilans négatifs. L'entreprise passe rapidement entre les mains de Bavaria Industries Capital, qui la cède au directeur du site fin 2013. Le vent semble enfin tourner : la nouvelle direction n'a pas seulement des projets et objectifs,

elle met tout en

œuvre pour les réaliser. Un accord de joint-venture avec T o n g l i n g Nonferrous M e t a l s Group, premier producteur chinois de cuivre, est passé. Avec cette alliance, G r i s e t compte se renforcer

sur le marché des composants électroniques de puissance, pour lequel il produit des laminés de cuivre et des alliages



non ferreux, et pénétrer le prometteur mais très fermé marché chinois. C'est aussi l'opportunité de cultiver de nouveaux débouchés pour un nouveau matériau composite nommé iTBC, sur lequel Griset détient un brevet international, destiné à des composants électroniques nouvelle génération intéressant les plus grands groupes industriels. Il doit être produit à Villers-Saint-Paul et assurer la pérennité du site. La création de Griset Galmetal, en Italie, comme centre de distribution, doit servir de socle à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie. Mais soudain, la situation dérape.

Passivité des pouvoirs publics

Soudain ? Pas tant que ça. L'entreprise va en effet payer les conséquences de son immobilisme depuis 1997. Face à la crise et au sureffectif chronique, il a fallu lancer un PSE en 2014. Son financement -2 millions d'euros- s'effectue sur stocks via une banque judiciaire. En Italie, l'activité du nouveau centre de distribution est sur le point de débiter mais aucune structure n'est prévue pour les nécessaires avances de trésorerie et c'est le site de Villers-Saint-Paul qui en supporte le coût. En ajoutant les autres projets engagés, l'immobilisation de capital met l'entreprise en danger. L'été 2015 porte le coup de grâce, au moment où Griset enregistre ses premiers résultats positifs depuis cinq ans. La chute des cours du cuivre achève les finances de Griset, qui se tourne alors vers les banques. Malgré la caution de la Banque Publique d'Investissement (BPI), des carnets de commande pleins et des projets dont la viabilité est indiscutable, aucun établissement n'accorde de prêt à l'entreprise. Pourtant, rien qu'en Italie, le montant des règlements attendus par la société avoisine



Le secrétaire fédéral Lionel Bellotti et le délégué syndical FO de Griset Dominique Giralt.

les 3 millions d'euros, dont 70% bénéficient d'une garantie de la Coface. L'équipe syndicale FO se mobilise auprès des responsables politiques locaux et nationaux. Le 29 octobre 2015, les salariés bloquent la D 200 à hauteur de leur usine pour dénoncer « la frilosité des banques et la passivité des pouvoirs publics » qui mettent leurs emplois en péril, une situation ubuesque et scandaleuse. Rien n'y fait. Le 3 novembre, Griset est placé en redressement judiciaire, les stocks placés sous scellés à la demande des banques. L'ancien directeur du site de 1997 à 2012 joue les entremetteurs avec le groupe Tongling, dont l'offre se révèle creuse. Tout au long de la bataille, les tentatives pour discréditer FO, qui a très bien compris que la manœuvre n'a d'autre but que de permettre in fine le pillage de l'entreprise, se multiplient. Le couperet tombe le 15 décembre : Griset est liquidé. Sur place, on s'inquiète déjà des retombées concernant les emplois indirects, sans parler des clients, en particulier l'automobile, qui pourraient connaître des problèmes d'approvisionnement.

Pour Dominique Giralt, le dossier de reprise présenté devant le tribunal ne défendait ni les intérêts des salariés, ni ceux de l'entreprise malgré la promesse de la conservation d'une centaine de postes. C'est la raison principale pour laquelle, selon lui, l'offre a été rejetée. « Les encadrants de Griset qui ont

constitué le dossier ont purement saboté ses chances de reprise, affirme-t-il. On a manipulé les salariés en leur faisant croire à une offre qui n'a jamais été solide, dénonce Dominique Giralt. Et le pillage que nous avons tout fait pour éviter aura quand même lieu, par le biais du joint-venture où Tongling reste présent. » Pour notre organisation, qui mobilise son réseau pour aider au reclassement des 115 salariés, l'affaire ne passe pas. « Malgré la volonté affichée de soutenir l'industrie, constate le secrétaire fédéral Lionel Bellotti, les pouvoirs publics ont laissé couler une entreprise en plein développement et avec d'excellentes perspectives d'avenir, et nous perdons aujourd'hui des savoir-faire et des compétences irremplaçables qui vont partir à l'étranger. Plus que jamais, il faut une véritable politique industrielle en France et des moyens pour la mettre en œuvre ! »



KDI : sur la brèche

Les métallos FO de KDI se sont retrouvés à la Fédération le 19 janvier autour de leur déléguée syndicale centrale Marlène Bourdin, en présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro et du secrétaire général du syndicat des métallurgistes FO de la Région Parisienne Denis Bieber pour faire le point sur la fin du 3^{ème} PSE qui a frappé l'entreprise et examiner les perspectives d'avenir.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les équipes FO de KDI, spécialiste de la distribution d'aciers, n'auront pas ménagé leur peine pour combattre le PSE qui a touché leur entreprise, le 3^{ème} qu'ils subissent en quelques années. Porte-parole de l'intersyndicale tout au long du dossier, FO aura été le véritable moteur de la résistance à ce PSE, écrivant au président de la République, organisant les rencontres dans les ministères concernées, mobilisant les salariés et ne lâchant rien. Réaliste et pragmatique, notre organisation n'a pourtant pas eu d'autre choix, face à une direction qui ne voulait rien savoir, que de prendre ses responsabilités en négociant au mieux les conditions de départ et de reclassement pour les salariés touchés par le plan. « Nous avons tout fait pour les salariés et pour l'emploi, explique Marlène Bourdin, et nous avons tout fait pour que le traitement social de ce plan soit le plus favorable possible à ceux qu'il impactait. Cela a toujours été notre volonté et nous resterons animés de cet esprit pour les futurs combats. »

La prochaine bataille sur la liste va d'ailleurs arriver très vite. En effet, la direction a décidé d'organiser prochainement des élections professionnelles au sein de KDI. Sur



le terrain, la situation est compliquée, car le PSE a largement désorganisé les salariés et les métallos FO n'ont pas été épargnés par ces bouleversements. Mais notre organisation se prépare activement et entend bien faire traduire dans les urnes tout le travail accompli dans l'intérêt des salariés dans les NAO, dans les CHSCT ou au cours du dernier PSE. « Nous continuerons de peser car les salariés comptent sur nous pour être défendus », a prévenu Marlène Bourdin.

Otis prépare ses élections



Suite à des réorganisations internes, l'ascensoriste Otis appelle une partie des salariés aux urnes. Pour notre organisation, majoritaire, la campagne est aussi l'occasion de rappeler quelques vérités de terrain et de bien montrer qui se bat vraiment pour les salariés.

A la mi-février 2016, les salariés de l'ascensoriste Otis vont voter pour leurs élections professionnelles. A l'origine de ce scrutin : des réorganisations et regroupements pour la région parisienne et la région nord, qui ont modifié les périmètres chez Otis et ont donc rendu nécessaire de nouvelles élections dont FO compte bien sortir une nouvelle fois vainqueur en maintenant sa place de syndicat majoritaire. Mais la campagne n'est pas de tout repos dans une entreprise où le climat social était tout sauf apaisé ces derniers mois. Comme l'explique Sylvie Galuppo, déléguée syndicale centrale FO, « nous avons vécu ces derniers mois du « Gagnant/Perdant », et les perdants ont toujours été les salariés, comme lors de la grève de l'été 2015. La direction ne « lâche » plus rien, le PSE nous a obligés à négocier dans des conditions difficiles et nous avons fait le maximum pour en réduire les effets. »

De même, sur l'intéressement, rien n'est « lâché ». Pourtant, en 1989, la direction était très demandeuse et FO avait été l'une des très rares organisations syndicales à le signer ! « Quant aux NAO, même scénario, déplore la DSC FO : plus la société s'enrichit, moins elle partage. Cela fait des années qu'il n'y a pas eu d'accord ! » Dans ce contexte difficile, FO a trop souvent été seul à défendre les intérêts des salariés. DATI, DMPT, Amiante, Astreintes, PSE, NV4S... Longue est la liste des dossiers sur lesquels les autres organisations syndicales ont été absentes quand la nôtre

ferraillait au quotidien contre une direction intransigente. « Vous ne les avez pas vus pendant quatre ans, et quelques semaines avant les élections ils reviennent !!! tempête Sylvie Galuppo. Pourquoi ? Pour vous promettre monts et merveilles !!! »

Et Sylvie d'expliquer que derrière l'équipe syndicale FO Otis, c'est toute l'organisation FO, avec en première ligne la Fédération FO de la métallurgie, qui combat à un autre niveau les remises en question d'acquis sociaux et s'oppose à « L'accompagnement et la complaisance » d'autres organisations « syndicales », notamment sur des dossiers comme les retraites, le travail dominical sans vraies contraintes pour les employeurs « et qui à terme le banalisera sans plus aucune contrepartie ! », la remise en question du code du travail et donc des protections des salariés, la réduction du nombre d'élus avec l'extension des Délégations Unique du Personnel (DUP), ou encore l'inversement de la hiérarchie des normes », qui revient à ne plus être protégé par le code du travail et les conventions « et donc à être soumis aux diktats des employeurs dans les négociations en entreprises ». Pour Sylvie et son équipe, le message est clair : « Nous voulons apporter aux salariés notre expérience et notre combativité, et agir avec eux pour un vrai dialogue social qui préservera leurs intérêts. » Alors en février, un seul vote : le vote FO !

USM d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan : toujours dynamique

Les métallos FO d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan se sont retrouvés le 15 décembre dans les locaux de l'UD35, à Rennes, pour l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire Pierre Contesse et en présence du secrétaire fédéral Eric Keller. Les échanges ont permis de faire le point sur les actions de l'USM

Comme de nombreuses terres de métallurgie, la Bretagne connaît une situation contrastée en termes d'activité industrielle. C'est ce qui ressort du rapport moral présenté par le secrétaire de l'USM 35-56 Pierre Contesse lors de l'assemblée générale du 15 décembre à Rennes. Comme il l'a expliqué, on constate une baisse des effectifs du fait de la stagnation ou du repli de l'activité, mais aussi du fait que de nombreuses sociétés choisissent de se placer sous l'égide d'autres conventions collectives autres que celles du 35-56. Pour pallier ce mouvement, les métallos sont plus que jamais motivés pour muscler le développement syndical, notamment dans la perspective des élections professionnelles dans les Très Petites Entreprises (TPE) en décembre prochain. Quant aux résultats électoraux de ces derniers mois, il montre que notre organisation a su se maintenir et conserver ses positions dans

les entreprises où elle est implantée, grâce au bon travail de terrain des équipes syndicales. Afin de travailler toujours plus en synergie, les participants ont examiné une fiche de renseignements syndicale, proposé par deux métallos autour d'une idée simple : faire connaître tous les syndicats de l'USM à chacun de ses membres afin de faciliter les rapprochements, les échanges, l'émulation et le travail commun sur différentes problématiques.

Eric Keller a salué l'implication des métallos FO dans la vie de l'USM, et a souligné le dynamisme de cette dernière, illustré notamment par sa participation constante aux nombreuses commissions régionales et départementales où notre organisation était souvent seule à représenter les salariés. Il a également félicité les participants pour leur engagement et le travail accompli pour rendre FO toujours plus incontournable, ainsi que la tenue exemplaire de la trésorerie de la structure.



AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32

dac-interpro@ag2rlamondiale.fr





[Améliorer les conditions de travail, c'est essentiel pour défendre les salariés]

Pour tout renseignement,
contactez votre délégué **FO Métaux**



FO
Métaux
Notre industrie,
nos emplois !

Métaux d'Istres : à fond le développement

Le 16 décembre, la maison des syndicats de Martigues (Bouches-du-Rhône) accueillait l'assemblée générale du syndicat des métaux d'Istres et sa région. Les métallos se sont retrouvés autour de leur secrétaire Francis Alba et du secrétaire de l'USM des Bouches-du-Rhône Gérard Ciannarella.

Dans les Bouches-du-Rhône, les métallos ne ménagent pas leurs efforts pour faire grandir FO, et l'assemblée générale du syndicat de localité de la Métallurgie FO d'Istres et sa région, qui s'est tenue le 16 décembre, l'a bien montré. En effet, lors de la présentation du rapport d'activité par le secrétaire de la structure Francis Alba, les participants ont pu se réjouir de la création de plusieurs implantations. Ainsi, chez SOCORAIL (Châteauneuf-les-Martigues), où notre organisation présentait des listes pour la première fois, le syndicalisme réformiste a convaincu 13,8 % des salariés, permettant à FO d'avoir des élus, mais surtout de désigner un délégué syndical national : Nicolas Arguimbau. Chez Cassidan, sur le site de Base-de-Salon, les élections professionnelles ont permis à Mickael Lode de devenir délégué syndical FO. Enfin, chez SMRI, à Port-de-Bouc, Kada Mebarek est devenu RSS.

Du côté des sites où FO est déjà implanté, le bilan

s'avère également positif, puisque lors des élections professionnelles qui se sont déroulées dans plusieurs entreprises, comme BMW, Secauto ou encore Snecma, FO a été conforté dans sa représentativité. Ces bons résultats ont été pris par l'ensemble des participants comme une incitation à poursuivre leurs efforts pour le développement de notre organisation. Enfin, Francis Alba a rappelé que la permanence du Syndicat des métaux se faisait tous les mercredis à l'UL de Martigues, soulignant la vocation de FO à défendre tous les salariés et à être présent pour eux.

Le nouveau bureau :

Le nouveau bureau élu est composé de Francis Alba (secrétaire), Patrick Gonzalez (secrétaire adjoint), Jean-Louis Rubio (trésorier), Jean-Pierre Thedevuide (trésorier adjoint), et de Pascal Gondrand, Gérard Breuil, Daniel Friscail et Eric Bessoles (membres).



La rentrée de l'USM du Doubs

Les métallos FO de l'USM du Doubs se sont retrouvés le 7 janvier dans les locaux de l'Union Départementale de Besançon autour de leur secrétaire Philippe Pillot et en présence du secrétaire fédéral Lionel Bellotti pour leur assemblée générale. Ils ont fait le point sur les problématiques de leur territoire et de leurs entreprises.

Alors que les régions administratives, au nombre de 15 depuis les élections de décembre, sont en pleine réorganisation, nombreux sont les métallos à se demander si cela aura un impact sur les organisations syndicales. La question a fait partie des nombreux sujets abordés lors de l'assemblée générale de l'USM du Doubs, qui s'est tenue à Besançon le 7 janvier. En début de journée, le secrétaire de l'USM Philippe Pillot et le secrétaire fédéral Lionel Bellotti ont en effet rencontré les responsables de l'UIMM dans le Doubs et en Franche-Comté. Si les services de l'Etat sont en train de s'adapter à ce nouveau périmètre qu'est la grande région Bourgogne-Franche-Comté et que l'UIMM poursuit la logique de regroupement régionale entamée depuis quelques années, le débat se poursuit, à l'instigation de FO, sur cette démarche, et surtout sur ses incidences sur les grilles et la valeur du point.

Lors de l'assemblée générale, les métallos ont pu faire un tour d'horizon des entreprises du département ; Alstom frappé par des suppressions d'emplois, Steva où les relations sociales peinent à trouver une stabilité avec l'accueil du 16ème directeur en 10 ans, Diméco qui n'a que 6 mois de visibilité sur son carnet de commandes, ou encore le fabricant de valves de pneumatiques Schrader qui est positionné sur des marchés porteurs, bénéficie d'investissements et d'embauches. Autant d'exemples qui font apparaître un



paysage contrasté mais où trop d'entreprises évoluent sous le signe de l'incertitude. Les discussions ont également porté sur le cas des adhérents FO isolés, qu'il faut aider au mieux et au plus près de leurs besoins. Mais de quelle manière ? En créant une nouvelle structure ? En les intégrant dans les existantes ? La question reste à trancher. Enfin, après avoir constaté la bonne participation de l'USM aux différentes instances régionales (CRPEFP, CQPM, CFAI, etc.), les échanges ont porté sur les problématiques frontalières avec la Suisse, plus particulièrement sur la question de l'attractivité, alors que la Confédération Helvétique recrute à prix d'or des jeunes formés en France...

Digitalisation : zoom sur un dossier d'avenir



« 2016, année de la digitalisation ». D'accord, ça ne rime pas, mais c'est pourtant sous le signe de ce concept et de sa mise en place accélérée dans les entreprises que s'annonce l'année à venir. Quatrième révolution industrielle, usine du futur ; les expressions ne manquent pas pour qualifier ce qui s'annonce comme une transformation totale de l'entreprise sous le signe du numérique. La Fédération FO de la métallurgie, qui n'a pas attendu le forum de Davos placé sous le signe de la quatrième révolution industrielle, a donc lancé un groupe de travail sur la digitalisation, qui tenait sa deuxième réunion le 15 janvier, afin de préparer ses positions sur le sujet, d'identifier les dangers et dérives potentiels, de protéger les droits et intérêts des salariés, et d'apporter l'aide appropriée aux syndicats FO de la métallurgie. Piloté par les secrétaires fédéraux Philippe Fraysse et Eric Keller, il rassemble des métallos issus de tous les secteurs

industriels, qui y partagent leurs expériences, réflexions et préoccupations. Il devrait proposer d'ici fin avril une analyse orientée autour de trois axes : l'information aux syndicats sur les conséquences de ce changement ; un état des lieux et un recensement des risques liés à la digitalisation dans tous les domaines ; et enfin les préconisations de notre organisation sur le sujet.

Mais au fait, digitalisation de l'entreprise, qu'est-ce que cela veut dire ? Pour l'individu, la révolution digitale est déjà une réalité, via les objets connectés, les réseaux et les nouveaux modes de communication. Au sein de l'entreprise, c'est une autre histoire. Si chaque maillon de l'entreprise – stocks, production, logistique, services, etc. – a depuis longtemps quitté l'âge de pierre informatique, l'ensemble ne forme pas encore une grande chaîne totalement interconnectée, ce qui est la finalité de cette fameuse digitalisation. Elle concerne tous les secteurs et toutes les fonctions, les technologies, les usages et les modes de collaborations. La question qui se pose n'est plus celle de la nécessité de la transformation numérique, mais celle de sa mise en œuvre, et surtout de son impact sur les salariés via l'organisation du travail, la modification des relations hiérarchiques mais aussi le rôle des organisations syndicales...

C'est l'un des sujets majeurs du moment, qui va mobiliser les énergies et les neurones tant dans les entreprises que dans les équipes syndicales pour quelques années : la digitalisation. Car dans cette transformation de l'entreprise, notre organisation, si elle soutient toujours le progrès industriel, a avant tout à cœur de protéger les salariés. Elle a donc créé un groupe de travail sur la question.

Essilor : de belles NAO

Au terme d'une longue négociation dont notre organisation a été le véritable moteur, les métallos FO d'Essilor viennent de signer un bel accord pour les NAO. Entre les augmentations générales à 1,8% et individuelles à 0,5%, notre organisation a signé à 2,3%, auxquels s'ajoute une enveloppe budgétaire de 0,1% allouée à certaines promotions. L'AG sera versée en une fois en mai. Le plafond AG mini sera de 30 euros (pour le 1er collègue uniquement). A noter également que la prime de performance collective (PPC) est reconduite pour le 1^{er} collègue.

De plus, et sur l'insistance de FO, la direction a accepté de proposer un bonus non cadre identique dans la répartition quelle que soit le collègue, et d'augmenter à 200 euros la prime avec objectifs individuels en conservant le montant des 300 euros de la PPC, qui devient une prime avec objectifs collectifs. « Pour FO, il était important de récompenser l'effort et pas uniquement le résultat, explique la déléguée syndicale centrale Evelyne Simonot. L'important pour nous c'est que les objectifs collectifs conservent l'esprit d'équipe et non l'individualisme. » Cerise sur le gâteau, FO a aussi obtenu l'augmentation de la valeur du ticket restaurant de 8,40 euros à 8,80 euros, quel que soit le choix des



salariés (tickets ou nouveau système carte). Sur ce dernier point, FO veillera d'ailleurs à ce que tous les intérêts et avantages des salariés soient préservés. Le résultat est d'autant plus impressionnant que ces NAO n'étaient plus signées depuis 2010 par l'ensemble des organisations syndicales. Bravo FO, le syndicat de la fiche de paie !

USM de l'Aisne : toujours combattifs

L'USM de l'Aisne a tenu son assemblée générale le 14 janvier à Saint-Quentin. Les métallos FO étaient réunis autour de leur secrétaire Jean-Louis Pion, qui passait la main ce jour-là, en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, du secrétaire de l'USM80 et de l'UD80 Jean-Jacques Leleu et du secrétaire de l'UL de Saint-Quentin Claude Trannois.

Un bassin d'emplois qui souffre, des entreprises qui disparaissent et un maintien des effectifs FO qui demande toute l'énergie des métallos, c'est ce qui ressort du rapport d'activité de l'USM de l'Aisne, présenté lors de l'assemblée générale du 14 janvier. Les discussions ont également porté sur la fusion des conventions collectives de la Somme et de l'Aisne, en négociation depuis plusieurs années, et sur laquelle le combat continue pour éviter que l'harmonisation ne se fasse par le bas. Face à cette situation départementale, un seul mot d'ordre : le développement. Avec 396 entreprises et 10 000 salariés de la métallurgie, le territoire ne manque pas de potentiel. Pour atteindre cet objectif de développement, un plan d'action a été présenté. Afin d'améliorer l'implantation de FO dans l'Aisne, le nouveau bureau de l'USM emmené par son nouveau secrétaire Vincent Lambert va donc créer un fichier relatif aux élections professionnelles à partir des fichiers MARS, négocier un maximum de



protocoles pré-électoraux, organiser des campagnes de communication, sans oublier de renforcer les implantations déjà existantes, qui font par ailleurs très souvent de bons résultats, et les soutenir, notamment par la formation syndicale. Frédéric Homez a salué l'implication des métallos dans la vie de l'USM avant de faire un point de l'actualité nationale et des négociations en cours sur le dispositif conventionnel, l'emploi ou encore sur le dossier de la pénibilité. Paul Ribeiro a félicité les participants pour leur détermination à faire grandir FO, soulignant qu'il s'agissait d'un travail de fourmi, mais qui était toujours payant sur le long terme. Il a conclu en rappelant que « notre indépendance et la promotion de nos valeurs passe par notre développement, et repose donc sur vous et sur votre volonté d'agir. »

Les trésoriers de la Région Parisienne au rapport

Moment fort de la vie du syndicat FO des Métallurgistes de la Région Parisienne, la réunion des collecteurs et trésoriers du 14 janvier, autour de son secrétaire Denis Bieber, Manuel Martinez et Olivier Dajas ses trésoriers et avec la participation du trésorier fédéral Hervé Perier, a permis d'aborder l'ensemble des éléments financiers du syndicat et de constater des évolutions positives.

Si la réunion annuelle des trésoriers/collecteurs du syndicat des métallurgistes FO de la Région Parisienne est bien évidemment l'occasion de revenir sur les fondamentaux des finances de l'organisation, elle aussi, selon le mot de son secrétaire Denis Bieber « l'opportunité de créer une véritable synergie entre nous, ce qui est un des principes de base de notre plan de développement et de syndicalisation ». Après avoir rappelé l'importance de la cotisation syndicale, qui garantit de pouvoir rester un syndicat libre et indépendant, Denis Bieber est revenu sur le bilan de l'année 2015 : « C'est la première année, depuis 2010, où nous pouvons constater un renversement de la tendance. Nos efforts commencent à porter leurs fruits, néanmoins nous avons dû mettre un maximum de pression par rapport à nos différentes relances et il semble que 2015 se passe moins bien. La situation reste donc précaire. Elle est aussi difficile au plan économique et nous fait perdre plus d'adhérents que nous n'en récupérons dans nos sections. De plus, comme l'année dernière, même dans certaines grosses sections, les collecteurs ont du mal à récupérer les cotisations. » N'en reste pas moins que 17 nouvelles sections ont été créées en 2015, ce qui témoigne de l'efficacité du plan de développement du syndicat et de la détermination des métallos FO à faire grandir l'organisation.



Le trésorier de la Région Parisienne Manuel Martinez a présenté différents tableaux de synthèse pour compléter ce bilan. Les participants sont tombés d'accord, face à la difficulté de la collecte, sur la nécessité de fidéliser les adhérents et surtout d'être capables de leur expliquer l'importance des cotisations. Le trésorier adjoint Olivier Dajas est revenu sur l'intéressement grandissant des demandes de cotisations par prélèvements et rappelle aussi l'importance des outils de communication que la fédération FO met à leur disposition pour leurs adhérents ou futurs adhérents. Après l'intervention des experts comptables et commissaires aux comptes Eilath d'Almeida et Olivier Lautrette, le trésorier fédéral Hervé Perier a pris la parole pour conclure la réunion en revenant sur les nouvelles règles de la représentativité et de la trésorerie.

Saône-et-Loire : une USM de combat



Les temps sont durs pour la métallurgie en Saône-et-Loire, mais les salariés peuvent compter sur le dynamisme de notre organisation pour être défendus. C'est qui ressort du rapport d'activité présenté par Patrick Martin, secrétaire de l'USM71, lors de l'assemblée générale du 13 janvier. En un an, le département a perdu 800 emplois sur les 19 000 que comptent la métallurgie, essentiellement du fait de la disparition de nombreuses petites structures (le département compte près de 50 % de Très Petites Entreprises) et des difficultés rencontrées par quelques grands groupes, notamment Alstom, AREVA. Face à cette situation, notre organisation mise plus que jamais sur le développement, car plus on pèse et plus on est fort. La question est d'autant plus centrale que se tiendront en fin d'année les élections dans les TPE et que prendra fin le deuxième cycle de représentativité.

Dans cette optique, Jean-Yves Sabot a dressé un bilan d'étape du dossier, qui montre une belle dynamique de progression. « Les résultats actuels

montrent que grâce à votre travail, FO continue de grandir, a-t-il lancé aux métallos, et les mois à venir devraient confirmer cette tendance. » Les encourager à poursuivre leurs efforts, il a également félicité les équipes syndicales pour les nouvelles implantations réalisées. Ainsi, chez Simire, FO a conquis 50 % des voix malgré un front syndical uni contre notre organisation. Le syndicalisme réformiste s'est également implanté chez Tournus Equipement, et dans le groupe Bernard (Renault Trucks), FO pèse aujourd'hui un peu plus de 50 % (et même 100 % sur le site de Saint-Marcel !), ce qui a permis de nommer un délégué syndical central. Ces résultats doivent notamment au long travail de négociations de protocoles pré-électorales par l'USM, a souligné Patrick Martin, qui a salué l'implication et la présence des métallos dans les nombreuses commissions régionales et départementales. Les métallos se sont quittés sur ce constat : si FO pèse en Saône-et-Loire, c'est grâce au dynamisme et la combativité de ses militants.

L'assemblée générale de l'USM de Saône-et-Loire s'est tenue dans les locaux de l'UD, à Macon, le 13 janvier. Les métallos s'étaient rassemblés en nombre autour de leur secrétaire Patrick Martin, et en présence du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot et du secrétaire général de l'UD71 François Bucaille, pour faire le point sur la situation de leur département.

CNH Industrial : cap sur les NAO

Réunis autour de leur coordinateur Patrick Martin, les responsables FO d'Iveco IRISBUS, d'Heuliez Bus, de FPT (moteurs), et de CNH (machinisme agricole), regroupés au sein de CNH Industrial, se sont retrouvées dans les locaux de notre Fédération le 20 janvier, en présence du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot. Objectif : faire le point sur la situation et préparer les NAO.

S'il est un groupe qui connaît une situation contrastée, c'est bien CNH Industrial, comme l'a montré la coordination FO du 20 janvier. Coté bus et autobus, tous les voyants sont au vert. La production, soutenue par les commandes publiques liées entre autre à la relance de lignes routières passagères, affiche des niveaux forts. Chez IRISBUS et chez Heuliez, un des premiers effets est la stabilisation de l'intérim en 2015 (900 intérimaires pour 1 100 salariés chez le premier, 150 intérimaires et 450 CDI chez le second). Dans le machinisme agricole, CNH fait aussi preuve d'une belle santé et de carnets de commande bien remplis. Chez FPT, c'est une autre histoire. Le motoriste du groupe voit son activité chuter, essentiellement pour cause de délocalisation vers la Chine. Une de ses chaînes de montage va d'ailleurs s'arrêter en avril et ses productions remplacées par du « made in China ». Conséquence : un important recours au chômage partiel en 2016. « Pour les Bus c'est la fin du marché France, explique Patrick Martin. Pour le moment, nous compensons avec les productions destinées au machinisme agricole, mais pour combien de temps ? » Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'emploi sont aggravées par une autre délocalisation, accompagnée de la cession de licences, vers l'Italie cette fois, et qui concerne la recherche et développement.



Face à ces problématiques, notre organisation doit se préparer. Mais le dossier brûlant du jour concernait surtout les NAO, qui doivent débiter pour IRISBUS en février. Elles ne se déroulent pas au niveau du groupe mais site après site. Pour notre organisation, il était donc impératif de présenter des revendications communes afin de contrer une direction dont le credo semble être « diviser pour mieux régner ». Les métallos ont déjà prévu de se retrouver en avril pour se concentrer sur la situation industrielle du groupe et ses conséquences sur l'emploi, ainsi que sur le dossier de la prévoyance et des mutuelles.

USM des Bouches-du-Rhône : FO catégorie poids-lourd

Les métallos FO de l'USM des Bouches-du-Rhône se sont retrouvés pour leur assemblée générale à Marseille le 19 janvier autour de leur secrétaire Gérard Ciannarella, en présence de la secrétaire fédérale Nathalie Capart, du secrétaire de l'UD13 Franck Bergamini et des responsables des USM de la région PACA pour faire le point sur l'activité de la structure. Comme toujours, les militants étaient venus nombreux.

Saluant l'implication des militants dans la vie de l'USM13, Gérard Ciannarella a présenté le rapport d'activité de la structure lors de l'assemblée générale du 19 janvier, qui montrait bien toute l'énergie déployée par les métallos des Bouches-du-Rhône et la masse de travail accompli, notamment dans le domaine du développement syndical. Ainsi, en 2015, FO Métaux enregistre la création de quatre nouvelles sections syndicales ou syndicats sur le département, chez Technic Azur (98 %), Cassidian, Fives Pillard (là aussi, 98 %) et Citroën Marignane. Dans la foulée, le secrétaire de l'USM13 a rappelé l'importance du développement et de la représentativité, en particulier pour négocier les salaires et la valeur du point pour la prime d'ancienneté, insistant sur la stratégie mise au point par notre Fédération et déclinée dans le département : travailler avec les sections et syndicats pour continuer de les faire grandir, participer à la négociation des protocoles pré-électoraux là où nous ne sommes pas encore implantés, réaliser des campagnes d'informations et de tractage dans les entreprises. « Depuis le 1^{er} janvier 2013, nous avons créé 23 nouvelles sections dans le département, s'est félicité Gérard Ciannarella, et nous le devons pour une large part à l'implication des métallos FO et de nos struc-

s'achèvera fin 2016, il a souligné les excellents résultats enregistrés par plusieurs syndicats FO, comme chez Gas Bijoux (98 %), Cersa MCI (100 %), Vallortec (98 %), SEM (qui passe de 34 à 66 %) ou encore Inside Secure (98 %). Il est ensuite revenu sur les plans de développement mis en place dans les entreprises où notre organisation n'est plus représentative, comme STMicroelectronics ou Ascométal.

Un fort développement

« Depuis le début du deuxième cycle, en 2013, FO Métaux s'établit à 46% sur les Bouches-du-Rhône, a déclaré Gérard Ciannarella. Nous devons tout faire pour conforter et amplifier notre première place. » Au-delà du développement et de la représentativité, l'USM13 a également mis l'accent sur la défense des projets industrielle dans la région PACA, en cohérence avec les revendications de notre organisation pour une industrie forte et génératrice d'emplois. C'est notamment le cas du projet Henri Fabre, qui doit permettre à des entreprises des filières de l'aéronautique, de l'énergie, du médical et du naval de mettre en synergie leurs expertises, leurs ressources, leurs compétences, leurs projets et de structurer un réseau avec l'ensemble des acteurs de l'innovation et de la recherche. Il doit créer 7 000 emplois d'ici 2020. Autres projets soutenus par FO : les innovations sur l'éolien en mer par l'entreprise Nénuphar, le dirigeable charge lourde du Pôle Pégase ou encore le démantèlement des vieilles coques dans les domaines de la navale et de la récupération.

Après avoir également rappelé la participation de l'équipe de l'USM13 aux nombreuses commissions régionales et départementales, Gérard Ciannarella a insisté sur l'apport de la formation syndicale, détaillant l'offre et la philosophie de notre Fédération sur ce point, résumé par une idée forte : « Le syndicalisme responsable ne peut être pratiqué que par des militants formés. » Pour conclure, Nathalie Capart est revenue sur les plans de développement de notre organisation qu'elle coordonne au niveau de la région PACA, mais aussi sur les grands dossiers

d'actualité nationale qui occupe la Fédération FO Métaux.



Les métallos de l'USM 13.

tures. » Alors que le deuxième cycle de mesure de la représentativité

Une journée pour sensibiliser au handicap

« Avant d'être handicapés, ils sont d'abord des salariés et nous nous battons pour eux comme nous le faisons pour tous les salariés », a résumé Lionel Bellotti pour qualifier l'idée qui sous-tend, depuis sa création, la Journée nationale Travail et Handicap FO, dont la Confédération organisait la 16^{ème} édition le 8 décembre sous la présidence de la secrétaire confédérale en charge du handicap Anne Balthazar, par ailleurs nouvelle présidente de l'AGEFIPH. Depuis 16 ans, cette journée est l'occasion de faire bilan des problématiques en cours, de réactualiser les revendications et d'échanger pour mieux accompagner les référents handicap dans leurs négociations.

Dans plus de 80 % des cas, c'est au cours de la vie du salarié que survient le handicap. La question de sa reconnaissance a fait l'objet d'une des quatre tables rondes, car c'est d'elle que dépend la possibilité pour le salarié handicapé d'obtenir un aménagement de poste ou des formations en vue d'une reconversion. « Le dossier est très complexe à monter, a prévenu Pierre Bridet, référent handicap dans le Nord, invité à participer à l'événement sur la suggestion de Lionel Bellotti et du secrétaire de l'USM du Nord Jean-Paul Delahaie. La reconnaissance est de plus en plus dure à obtenir, mais toute décision peut faire l'objet d'un recours. » Dans sa région au lourd passé industriel, 30 % des salariés sont en situation de handicap.

Des salariés avant tout

Autre thématique d'importance : les accords handicap. Si FO Métaux a signé un accord de branche sur le sujet en décembre 2013, force est de constater qu'encore trop peu d'entreprises – à peine 10 % – ont signé un accord. Les participants ont d'ailleurs pointé un des effets pervers de la loi sur le dialogue social d'août 2015 qui a noyé ce thème dans une négociation plus large sur l'égalité et la qualité de vie au travail. « Il faut avant tout penser ces accords en fonction des besoins et des problématiques des salariés handicapés et donc les rencontrer avant de commencer les négociations, considère Lionel Bellotti. Mais plus largement, il faudrait inclure la question du handicap dans tous les accords car ils sont des salariés comme tous les autres avant tout. Et il ne faut pas oublier que ce qui est réalisé pour les sa-



Le site Internet de FO sur le handicap

lariés en situation de handicap bénéficie à l'ensemble des salariés » Il a ajouté qu'il fallait renforcer la veille et le suivi de ces accords. En la matière, les métallos FO sont des plus efficaces, comme le montre le nombre d'accords signés par notre organisation dans des entreprises de la métallurgie, comme par exemple Airbus Group ou Arcelor-Mittal, qu'on peut d'ailleurs retrouver dans la base de données du site Internet de la Fédération FO de la métallurgie. La journée s'est achevée sur la retraite des personnes handicapées, confrontées comme les autres travailleurs, à un allongement de la durée de cotisation. Toutes ces informations peuvent être retrouvées sur le site Internet FO Handicap (<http://handicap.force-ouvriere.org>).

La Confédération FO organisait le 8 décembre la 16^{ème} Journée nationale Travail et Handicap, qui a rassemblé plus de 450 participants, dont le secrétaire fédéral Lionel Bellotti. Parmi les thèmes abordés : l'information des salariés handicapés quant à leurs droits et le bilan des accords handicap signés par notre organisation.



Pierre Bridet, référent handicap dans le Nord.

IndustriALL Global Union en ordre de marche pour son congrès

Du 7 au 11 décembre, Phnom Penh (Cambodge) accueillait des représentants syndicaux du monde entier pour le comité exécutif d'IndustriALL Global Union. Objectif de la réunion : faire le point sur les actions et campagnes de l'organisation et de ses affiliés, et préparer le congrès qui se tiendra au Brésil en octobre prochain. Les secrétaires fédéraux Paul Ribeiro et Brigitte Capelle y représentaient FO Métaux.

L'année 2016 ne sera pas seulement celle du congrès fédéral FO Métaux, mais aussi celle du deuxième congrès d'IndustriALL Global Union, depuis sa création en 2012. Dans cette optique, les représentants syndicaux du monde entier se sont retrouvés dans la capitale cambodgienne du 7 au 11 décembre pour préparer l'événement. Ils ont d'ailleurs exprimé leur soutien aux syndicats cambodgiens, qui défendent les salariés dans un pays où les conditions de travail sont très dures, notamment dans l'industrie textile, en présence du gouvernement et des grandes marques. Cette réunion leur a permis de mettre la dernière main aux propositions d'évolution de l'organisation ainsi qu'un plan d'action, qui seront soumises au congrès, et de valider le calendrier des opérations. Ils ont également validé la poursuite de la campagne pour le salaire vital au Cambodge et les autres pays asiatiques, et ont adopté des résolutions relatives au terrorisme, à l'attaque des droits syndicaux en Finlande, en Australie, en Corée et au Brésil. L'accord de partenariat transpacifique (TPPA) a suscité de nombreux



Faire évoluer le syndicalisme au niveau mondial.

les membres de continuer de s'exprimer. Le plan d'action a donc constitué la pièce maîtresse des travaux. Il s'articule autour de cinq objectifs stratégiques. En premier lieu, « consolider le pouvoir syndical », à savoir conforter et renforcer les mouvements syndicaux, seuls à même de négocier et de représenter les salariés, afin de peser davantage quand il s'agit de défendre leurs droits. Ensuite, « défendre les droits des travailleurs et travailleuses », autrement dit poursuivre la lutte pour les droits syndicaux, en particulier dans les pays hostiles au syndicalisme, et obtenir notamment des salaires décents et des bonnes conditions de travail. Après, « affronter le capital mondial », c'est-à-dire renforcer le pouvoir syndical pour continuer d'influencer les entreprises et institutions internationales dont les décisions et les politiques affectent la vie des salariés. Puis, « combattre le travail précaire », un dossier que FO connaît bien et qui a des conséquences pour la société dans son ensemble. Enfin, « promouvoir une politique industrielle durable », tant au plan économique que social et environnemental, en vue notamment de soutenir et de développer l'emploi. « FO est solidaire de ces positions et des actions engagées pour préserver, développer et reconnaître le syndicalisme à l'échelle mondiale, a résumé Paul Ribeiro. L'action syndicale ne se cantonne plus à l'échelle nationale, et nous ferons tout pour porter la voix du syndicalisme réformiste au niveau planétaire. »



Les représentants ont aussi participé à une manifestation pour les droits des travailleurs

de l'organisation, ils sont tombés d'accord pour proposer de ne pas réduire la taille du comité exécutif, et ce afin de permettre à tous

Les statuts du syndicat

Ils sont IN-DIS-PENS-SABLES à l'existence même du syndicat et à la légalité de toutes ses actions ultérieures : ce sont ...les statuts ! Soyons donc vigilants quant au respect des dispositions légales qui encadrent leur rédaction, leur dépôt et leur modification.

Un syndicat est-il obligé de déposer ses statuts en mairie ?

Oui. Les statuts d'un syndicat professionnel, ainsi que les noms de ceux qui sont chargés de son administration (soit, la plupart du temps, le bureau), doivent être écrits et déposés à la mairie de la localité où le syndicat est établi, c'est-à-dire à la mairie où il a son siège (C. trav., L. 2131-3 et R. 2131-1).

La constitution d'un syndicat est-elle l'unique manière de s'organiser syndicalement dans une entreprise ?

Non, il est également possible, sous certaines conditions, de se constituer sous la forme, non pas d'un syndicat, mais d'une section syndicale, rattachée à un syndicat. La section syndicale est en effet une émanation d'un syndicat local (USM, Métaux, Union départementale ou Localité), voire de la Fédération compétente. **La section syndicale n'a pas de statut.** Il est simplement conseillé d'avertir la Direction de sa constitution par lettre RAR. Ses actions principales (ouvrir un compte en banque, désigner un délégué syndical ou un représentant de section syndical, déposer des listes de candidats, agir en justice...) sont alors effectuées par le syndicat de rattachement. Cette forme d'organisation est privilégiée dans les premières années d'existence d'une section syndicale, car les démarches administratives sont moins lourdes pour commencer (pas d'obligation de déposer des statuts, pas de compte bancaire ni d'obligation de transparence comptable...).

Conseil FO : lors de la création d'une implantation, prenez contact avec FO, soit en vous rapprochant de la structure locale de votre lieu de travail, soit en contactant la Fédération (contact@fo-metiaux.fr), afin d'avoir des conseils sur la structure à privilégier.

Quelles sont les formalités exactes du dépôt des statuts ?

Elles peuvent différer d'une mairie à l'autre. **Il convient donc de vous renseigner sur les mo-**

alités de dépôt propres à la mairie du siège de votre syndicat.

En général, il faudra envoyer à la mairie, les statuts et la liste des membres du bureau, en indiquant pour chaque membre, nom, prénom, adresse, date de naissance et fonction au bureau. Chaque page transmise à la mairie doit être paraphée (apposition des initiales en bas de page) par les deux membres du bureau qui signent le courrier de dépôt. Ce courrier de dépôt doit être transmis dans sa version originale (pas de photocopie). Toutes ces informations doivent être envoyées en triple exemplaires au moins, voire plus (5 pour Paris).

Conseil FO : N'oubliez pas de récupérer le récépissé du dépôt de vos statuts, de le scanner et d'en garder une copie. Envoyez également une copie de ce récépissé à la Fédération, à votre USM, à votre UD ainsi qu'à la Confédération.

Quel doit être le contenu des statuts ?

Le contenu des statuts est libre, sous réserve des indications relatives aux compétences de la Confédération et de la Fédération, lesquelles sont propres à l'organisation confédérale de Force Ouvrière. La Fédération met à la disposition des équipes syndicales des statuts types pour faciliter la formalité du dépôt des statuts.

Les statuts contiennent habituellement des clauses relatives à :

- l'objet du syndicat,
- son siège,
- sa compétence professionnelle et territoriale,
- son organisation interne,
- ses règles de fonctionnement interne et notamment celles relatives à la modification de ses statuts et aux conditions de sa dissolution.

Conseil FO : Attention à la rédaction de la clause relative au champ territorial et professionnel de vos statuts car elle est déterminante de notre droit à être représentés dans une entreprise ou un établissement donné.

Que dois-je faire en cas de modification des statuts ?

Toute modification des statuts ou de la composition du bureau doit faire l'objet d'un nouveau dépôt en mairie. N'oubliez pas d'indiquer le numéro d'enregistrement qui vous a été transmis lors du dépôt initial.

Que se passe-t-il si un syndicat n'a pas de statut ?

Il n'a pas d'existence légale, c'est-à-dire qu'il ne jouit pas de la personnalité civile. Il ne peut donc pas exercer les droits attribués aux syndicats par le Code du travail, tels qu'agir en justice (Soc., 7 mai 1987, n°86-60366), notamment pour dénoncer une entrave à son fonctionnement (Soc., 28 juin 1988, n°86-92.752), désigner un délégué syndical (Soc., 7 mai 1987 précitée), déposer des listes de candidats au premier tour d'élections professionnelles (Soc., 13 févr. 2013, n°11-610224), ou encore participer à la négociation du protocole d'accord préélectoral.

Que se passe-t-il si les statuts d'un syndicat ne sont pas à jour ?

Lorsqu'un syndicat a bien déposé ses statuts lors de sa constitution, mais que par la suite, il n'a pas déposé de la même manière, les modifications ultérieures des statuts ou de la composition du bureau, cet oubli **n'affecte pas ses conditions d'existence.** Il peut malgré tout agir valablement en justice par exemple. (Soc. 5 févr. 2014, n°12-26.167).

Conseil FO : En dépit de cette jurisprudence, nous conseillons à nos syndicats de réélire chaque année leur bureau et de déposer en mairie le procès verbal de la réunion correspondante de l'assemblée générale. Cela garantit la légitimité démocratique du bureau ainsi que la sécurité juridique des différents actes du syndicat. **En outre, il est impératif, de respecter, les clauses fondamentales stipulées dans les statuts (ex : tenue des AG ou congrès). A défaut, l'existence légale du syndicat peut être remise en cause.**

ERRATUM : une coquille s'est malencontreusement glissée dans le Vos droits n°547 de décembre 2015, consacré aux classifications dans la métallurgie ! Dans la 3^{ème} question, la promotion automatique des jeunes cadres diplômés ayant accompli 3 ans de travail en position I et ayant atteint l'âge de 27 ans, se fait sur la position II coefficient 100, et non sur le coefficient 108.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 548

1	8	5	9	6	3	7	4	2
3	4	9	2	1	7	8	6	5
7	2	6	4	8	5	3	1	9
9	1	8	6	7	2	5	3	4
2	5	4	8	3	1	9	7	6
6	7	3	5	4	9	1	2	8
5	9	7	3	2	4	6	8	1
8	3	2	1	5	6	4	9	7
4	6	1	7	9	8	2	5	3

Mots croisés n° 549

Horizontalement

A. Déposa sur une plage. B. On les roule quand on bluffe. C. Conduites indignes d'un adulte. D. Pour les domestiques ou les fidèles. Gardien de la paix. E. En lice. Prénom chamboulé. F. Narguilé. Dans Bréhat. G. Sigle de triste mémoire. Une souris s'y promène. H. Au bout du pont. Note. Parti d'Afrique du Sud. I. Avec elle, on n'a pas l'air clair. J. Mis au courant.

Verticalement

1. Offre un dernier verre. 2. On y fait tout un fromage. 3. Animal très désordonné. Au nord de Dijon. Dans le gobelet. 4. Lépidoptère. Presque roi. 5. Un peu de gin tonic. Pistolet cassé. 6. En Sicile. Voyelles. Métal. 7. Esquisse très incomplète. Note. 8. Te permettrais une familiarité. 9. Joue à nouveau de son charme. 10. Elles sont décrites en détail par la police.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

Solution du n° 548

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	T	A	P	I	S	S	E	R	I	E
B	E	C	H	I	Q	U	I	E	R	S
C	C	A	R	O	U	B	I	E	R	S
D	H	D	A	S	A	S	D	I	O	
E	N	E	S	E	R	I	I	T	U	
F	I	M	E	E	S	T	A	F		
G	C	I	E	S	T	A	B	F		
H	I	Q	O	E	A	L	L			
I	E	U	P	H	O	R	I	S	E	E
J	N	E	U	T	R	A	L	I	S	E

Sudoku

			9	3	5		1	
3	5					6		4
			6			8		
						3	7	
			5	1	3			
	2	3						
		2			1			
5		6					8	7
	4		8	5	2			

Le mot du mois : Robot



La Fédération venant de créer, comme on peut le lire dans ce numéro, un groupe de travail sur la digitalisation, il est grand temps de se pencher sur un autre bouleversement industriel, plus ancien, celui des robots. Déjà une vieille histoire ? Oui, si l'on considère que le mot a été créé en 1924. Fait assez rare dans la langue française, il vient du tchèque, formé sur *robota*, « travail », et spécialement « travail forcé, corvée » ; une racine slave que l'on retrouve notamment en russe et en polonais.

Pourquoi ce robot né au pays de Kafka ? Le créateur du mot est un certain Karel Čapek, auteur d'une pièce intitulée *Les Robots Universels de Rossum*. Une oeuvre d'anticipation, puisqu'elle se passe dans le futur, mais aussi parce que la trame évoque déjà certains films qui allaient sortir bien plus tard : l'histoire de machines à l'apparence humaine, qu'un ingénieur dote de sensibilité et d'intelligence ; et qui, comme de juste, finissent par se révolter puis anéantir l'humanité. Mais la fin reste pleine d'espoir puisque deux d'entre eux tombent amoureux et prennent la responsabilité du monde...

Les robots qui tiennent désormais lieu de collègues à pas mal de camarades ont l'air nettement moins humains et, avant d'envisager une improbable idylle, le militant se demande d'abord comment éviter qu'ils ne suppriment des emplois. S'il facilite la vie, c'est plutôt à la maison, sous la forme du *robot ménager*, mot créé en 1953. Quant au *portrait-robot*, qui doit probablement son nom au visage un peu figé qu'y prend le malfaiteur recherché, il figure dans les dictionnaires depuis 1962. La même année apparaît la *robotique*, mais la *robotisation* comme le *roboticien* ne suivent qu'en 1974.

En somme, les robots amoureux de Čapek se sont révélés prolifiques.



L@ lettre de l'INPC

Bon à Savoir

Le volet européen du rapport de la DREES qui fait la une de cette lettre montre que les dépenses de protection sociale ont été contenues en 2013, représentant en moyenne 30% du PIB des pays de l'UE. La France a vu les siennes augmenter de 3% pour atteindre 715Md€, ce qui la place au-dessus de la moyenne avec 33,8% de son PIB affectés aux dépenses de protection sociale. C'est toutefois moins qu'au cours des années 2010-2012 où le rythme de croissance des dépenses de protection sociale atteignait +4,6% annuellement. Cette baisse est due au « ralentissement » des dépenses de santé générant une réduction du déficit du budget protection sociale français à 7,9Md€ (contre 21,9Md€ en 2010). Cependant, la DREES met en exergue la difficulté des différents systèmes européens de protection sociale à « stabiliser les effets de la crise pendant une période aussi prolongée ».

Selon un rapport récent de l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE), les inégalités n'ont jamais été aussi importantes entre les riches et les pauvres. Dans les 34 pays qui composent l'OCDE, les 10% des + riches ont un revenu 9,6 fois supérieur à celui des 10% des + pauvres. Cet écart était de 7,1 dans les années 1980 pour atteindre 9,1 dans les années 2000. Pour réduire cet écart,

A la une : L'assurance complémentaire santé en 2013

En mai dernier, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a publié son rapport 2014 sur « la situation des organismes complémentaires assurant une couverture santé ». Portant sur l'année 2013, ce rapport constate à nouveau le recul du nombre d'organismes opérant sur le marché ainsi qu'un résultat technique en santé légèrement excédentaire de l'ensemble des opérateurs.

Le recul du nombre d'organismes proposant une complémentaire santé

En 2013, 605 opérateurs en complémentaire santé ont été recensés, soit 64% de moins qu'en 2001 où l'on en comptait alors 1702. Parmi ces 605 opérateurs, on compte 481 mutuelles, 96 sociétés d'assurance et 28 institutions de prévoyance.

La domination des mutuelles

Ce sont donc les mutuelles qui dominent 54% du marché des complémentaires santé, bien que leur nombre ait été divisé par 3 depuis 2001. En comparaison, les sociétés d'assurance représentent 28% du marché et les institutions de prévoyance, dont le nombre a été divisé par 2 en 15 ans, 18%.

Le marché des complémentaires santé

En 2013, parmi les 33Md€ de cotisations collectés par le marché des complémentaires santé, 17,8Md€ le sont par les mutuelles, 5,8Md€ par les institutions de prévoyance et 9,2Md€ par les sociétés d'assurance dont la part de marché ne cesse d'augmenter.

La nature des contrats

Si l'activité des mutuelles repose essentiellement sur les contrats individuels (71% de leurs cotisations en santé), les institutions de prévoyance proposent majoritairement des contrats collectifs (87% de leurs cotisations en santé). Les sociétés d'assurance quant à elles, ont une activité mixte et réalisent 45% de leurs cotisations au titre des contrats collectifs. Enfin, quelle que soit la nature des opérateurs, les contrats collectifs représentent 44% des cotisations de complémentaire santé.

Les résultats techniques

Représentant la différence entre les ressources et les charges liées à l'activité assurantielle en santé, les résultats techniques représentent 0,7% des cotisations collectées en 2013, tous opérateurs confondus, soit 228M€. Cependant, le rapport de la DREES révèle que les contrats collectifs santé, plus avantageux pour les assurés, dégagent des résultats techniques inférieurs

Pour connaître la suite, abonnez-vous !

Abonnement gratuit à L@ lettre de l'INPC
(de l'information sur l'actualité de la protection sociale
envoyée mensuellement par lien électronique)
sur le site www.inpc.fr

Institut National de Prévoyance Collective

4, place Raoul Dautry – 75015 PARIS - ☎ 01 42 18 82 98 - 📠 01 42 18 85 53

Courriel : contact.inpc@inpc.fr

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE



RELEVONS ENSEMBLE

le défi de l'innovation sociale

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,
KLESIA est un organisme paritaire à but non lucratif qui se concentre sur la protection des personnes : en complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite et action sociale. Son action s'inscrit dans une démarche responsable, tant à l'égard de ses clients que de ses partenaires.

KLÉSIA
klesia.fr